

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



59456



Distr.
LIMITEE

E/CN.14/ADB/22
21 août 1963

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Comité des Neuf sur les travaux
préparatoires en vue de la création
de la Banque africaine de développement

RAPPORT DU COMITE DES NEUF
sur sa première réunion qui s'est tenue à Khartoum (Soudan),
le 3 août 1963

**RAPPORT DU COMITE DES NEUF
sur sa première réunion**

1. La Conférence des Ministres des finances a demandé, le 2 août 1963, au Comité des Neuf créé par la résolution 52(IV) de la Commission économique pour l'Afrique, d'entreprendre, conjointement avec le Secrétaire exécutif de la CEA, les derniers travaux préparatoires en vue de la création de la Banque africaine de développement. (Pour le texte de la résolution adoptée par la Conférence des Ministres des finances, voir l'Annexe I).

2. En conséquence, le Secrétaire exécutif a convoqué, le 3 août 1963, une réunion du Comité des Neuf, à laquelle ont participé les représentants des pays membres du Comité qui sont le Cameroun, l'Ethiopie, la Guinée, le Libéria, le Mali, la Nigéria, le Soudan, le Tanganyika et la Tunisie. On trouvera à l'Annexe II la liste de ces représentants à la réunion.

Le Comité a constitué son bureau comme suit :

Président :	M. Mamoun BEHBIRY (Soudan)
Vice-Présidents:	M. Wondasen MANGASHA (Ethiopie)
	M. G.M. MAWALLA (Tanganyika)
Rapporteurs:	M. N'LEBA (Cameroun)
	M. TRAORE (Mali)

3. Le nouveau Président a félicité son prédécesseur et les autres membres sortants du Bureau du Comité des Neuf pour la création d'une Banque africaine de développement, pour leur préparation de la Conférence des Ministres des finances.

4. Les participants ont procédé à un échange de vues de portée générale sur le programme et les méthodes de travail à adopter par le Comité pour s'acquitter de son nouveau mandat. Ils ont estimé que le Comité avait pour tâche primordiale de hâter la signature et la ratification de l'Accord. Ils ont été d'avis que, à la phase initiale, le Comité devait demander au Secrétaire exécutif de rester en contact étroit avec les pays intéressés

et que plus tard seulement le Comité pourrait être appelé à remplir un rôle plus actif. A ce propos, le Secrétaire exécutif a déclaré que les fonds demandés par lui aux gouvernements africains ne couvriraient pas les frais de voyage des membres du Comité des Neuf, pour participer aux réunions du Comité ou se rendre dans certains pays en vue de hâter la ratification de l'Accord.

5. Les alinéas (b) et (c) du paragraphe 1 du dispositif de la Résolution 3 adoptée par la Conférence des Ministres des finances ont été examinés ensemble. On a émis l'avis qu'il serait inopportun de s'attacher à donner complètement suite à l'alinéa (b) du paragraphe 1, puisqu'aucune décision n'avait encore été prise au sujet du siège de la Banque. On a fait observer, par ailleurs, que certains travaux préparatoires pourraient être entrepris bien que le siège de la Banque ne soit pas encore connu.

6. Les participants ont été d'avis qu'il fallait demander à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations la documentation nécessaire à la préparation des projets faisant l'objet de l'alinéa (c) du paragraphe 1.

Le Secrétaire exécutif a signalé qu'il était en mesure de réunir cette documentation et, le cas échéant, de préparer des projets et de rédiger des commentaires. Certains participants ont exprimé l'avis que le Comité devrait intervenir plus activement que dans le passé dans la préparation de la documentation nécessaire. Le Comité a décidé d'examiner cette question en détail à sa prochaine réunion.

7. Le Comité a noté que le Secrétaire exécutif pourrait rédiger des propositions pour la mise en oeuvre des dispositions de l'alinéa (d) du paragraphe 1 relatif à la préparation des plans d'assistance technique dont la Banque pourra avoir besoin dès le début de ses opérations.

8. Le Comité a examiné le paragraphe 2 du dispositif se rapportant aux arrangements à prendre en vue d'obtenir des gouvernements africains les fonds dont le Comité des Neuf aura besoin pour ses travaux. Le Secrétaire exécutif a été chargé de soumettre à ce sujet des propositions au Comité.

9. De l'avis général, la prochaine réunion du Comité des Neuf devrait être convoquée à bref délai aussi tôt que possible après que le Secrétaire exécutif aurait rassemblé la documentation préliminaire. Le Comité a décidé que le Président et l'un des Vice-Présidents, (M. Mangasha) s'entretiendrait avec le Secrétaire exécutif avant de quitter Khartoum afin de préparer le programme de travail pour l'immédiat et de rédiger des propositions à soumettre à la prochaine réunion. Les entretiens prévus avec le Secrétaire exécutif ont eu lieu le 5 août. Les résultats de ces entretiens font l'objet de l'Annexe III.

ANNEXE I

TRAVAUX PREPARATOIRES

EN VUE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Résolution 3 adoptée par la Conférence à saséance plénière de clôture le 4 août 1963La Conférence

Considérant l'Accord portant création de la Banque, ainsi que les délais de ratification prévus pour ledit Accord par l'Article 64 de cet Accord,

Désirant favoriser l'établissement rapide de ladite Banque et en attendant la ratification dudit Accord,

1. Demande au Comité des Neuf créé par la résolution 52(IV) de la Commission économique pour l'Afrique d'exercer les fonctions suivantes :

a) Etablir et maintenir le contact avec les Signataires de l'Accord en vue d'accélérer la ratification de l'Accord et envisager, avec les autorités des pays africains qui n'ont pas signé l'Accord, la possibilité pour ces pays de le signer et de le ratifier ou d'y adhérer ;

b) Concevoir, mettre en train, appliquer ou contrôler les mesures ou arrangements administratifs qui préparent l'établissement effectif du siège de la Banque ou qui concernent les communications et autres services de la Banque, ses installations et facilités, les procédures de nomination et le logement de son personnel ;

c) Préparer, à l'intention de la Banque, des projets pour l'Accord relatif au siège, pour le règlement concernant les prêts et garanties, pour les procédures d'arbitrage, pour son règlement d'administration, pour ses accords de coopération avec d'autres organisations et institutions internationales, régionales ou nationales, pour le règlement du personnel et pour d'autres instruments ou arrangements juridiques propres à favoriser ou à accélérer le prompt établissement de la Banque et l'ouverture effective de ses opérations et autres activités ;

d) Examiner, étudier et préparer les plans d'assistance technique dont la Banque pourra avoir besoin dès le début de ses opérations ;

e) Concevoir, mettre en train, préparer et appliquer tous autres arrangements ou mesures qui seraient nécessaires ou souhaitables pour leur permettre d'atteindre leurs buts en conformité des dispositions de la présente résolution ;

2. Prie le Secrétaire exécutif de prêter toute l'assistance requise au Comité des Neuf pour l'exercice des fonctions définies ci-dessus.

3. Ayant été informée par le Secrétaire exécutif que le coût des travaux préparatoires sera d'environ 20 à 30.000 dollars des Etats-Unis par mois et ne peut pas être pris en charge par le budget actuel de la Commission économique pour l'Afrique, recommande aux gouvernements respectifs de contribuer aux frais en question sur la base des normes qui seront arrêtées par le Secrétaire exécutif après avis du Comité des Neuf.

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS A LA PREMIERE REUNION
DU COMITE DES NEUF

M. MAMOUN BEHEIRY (Président)	Gouverneur de la Banque du Soudan
M. WONDASSEN MANGASHA (Vice-Président)	Vice-gouverneur de la Banque d'Ethiopie
M. G.M. MAWALLA (Vice-Président)	Assistant principal du Secrétaire d'Etat au Trésor
M. FRANCOIS N'LIBA-N'GUIMBOUS (Rapporteur)	Directeur général de la Banque camerounaise de développement
M. CHEICK TRAORE (Rapporteur)	Conseiller technique à la Banque du Mali
M. ELMADY DIAWADOU	Ambassadeur de la Guinée en République Arabe Unie
M. ROMEO HORTON	Conseiller économique du Président de la République du Libéria
M. P. CLARENCE PARKER	Directeur général de la Banque du Libéria pour le développement industriel et l'investissement
M. OLUFEMI AKINRELE	Sous-secrétaire au Ministère des Finances de la Nigéria
M. PHILIPPE DE SEYNES	Sous-secrétaire aux Affaires économiques et sociales, Nations Unies
M. ROBERT K.GARDINER	Secrétaire exécutif, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
M. ARTHUR F. EWING	Directeur, Division de l'Industrie, des Transports et des Ressources naturelles, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
M. ALEXANDER ELKIN	Conseiller juridique
M. GIOVANNI MANCINI	Secrétaire de la Conférence des Ministres des Finances pour la création d'une banque africaine de développement.

ANNEXE III

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'IMMEDIAT DU COMITE DES NEUF
SUGGERE PAR LE SECRETARIAT, APRES CONSULTATION AVEC LE PRESIDENT
ET LES VICE-PRESIDENTS

1. Le secrétariat devrait s'informer si l'Accord a été signé et ultérieurement ratifié d'une part, par des lettres transmises par les Représentants-résidents du BAT et, d'autre part, à l'occasion de visites de membres du secrétariat dans les pays intéressés. Dès qu'un pays a ratifié l'Accord, il doit le faire savoir au secrétariat, qui en informera tous les autres pays. Il y a lieu de tirer parti de la présence à Washington, à l'occasion des réunions de la Banque internationale et du Fonds Monétaire, d'un certain nombre de membres du Comité des Neuf pour hâter la ratification de l'Accord. Un rapport sera présenté au Comité des Neuf, qui aura à se prononcer, à sa prochaine réunion, sur la nécessité d'une action plus directe.
2. Le secrétariat devrait recevoir avant le 15 octobre la documentation de base nécessaire à la préparation des projets visés aux alinéas (b) et (c) du paragraphe premier du dispositif de la résolution. Cette documentation sera demandée à l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Un dossier contenant cette documentation serait alors envoyé à chacun des membres du Comité des Neuf. On y joindrait les projets, les synthèses et les commentaires éventuels.
3. La procédure relative aux projets faisant l'objet du paragraphe 2 ci-dessus, s'appliquerait aussi aux projets sur les sujets suivants : propositions relatives aux systèmes comptables, aux examens à faire passer aux futurs membres du personnel (y compris le personnel des services généraux), à la structure générale de la Banque et aux moyens de financer les opérations initiales de la Banque. On devra également examiner l'établissement d'une liste de candidats pour le recrutement du personnel de la Banque.
4. Le secrétariat aura à étudier les plans d'assistance technique prévus à l'alinéa (d) du paragraphe 1, notamment les suggestions relatives à la formation du personnel.

5. Le Secrétaire exécutif fera immédiatement connaître par lettre aux membres du Comité des Neuf ses propositions relatives aux contributions des pays aux dépenses mensuelles de 20.000 ou 30.000 dollars. Le plus simple serait peut-être de fixer deux montants: certains pays verseraient 750 dollars et d'autres 1.500 dollars par mois. Les contributions seraient payées en deux versements annuels égaux. Les membres du Comité des Neuf seraient priés d'envoyer leurs observations pour une date déterminée afin que le Secrétaire exécutif puisse le plus tôt possible demander le versement des contributions. A défaut d'observations, l'accord du Comité des Neuf sera tenu pour acquis.

6. La prochaine réunion du Comité des Neuf devrait avoir lieu vers le début du mois de décembre et durer dix jours. Il s'agirait d'une "réunion de travail" au cours de laquelle les participants passeraient en revue l'oeuvre du secrétariat et apporteraient leur propre contribution aux travaux.